

Bulletin mensuel des postes et télégraphes



France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1883-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

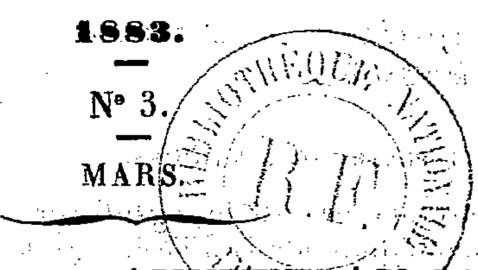
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

 N° 3.

SOMMAIRE.

. attache and the control of the con
Addition à l'Annexe du Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes n° 2 de février 1883.
Nomenclature des burcaux de poste britanniques
Nomenclature des bureaux de poste italiens
Modifications à la liste des journaux belges
REIMPRESSION OF IR HER OF JOHNSON SUISSES
Interruptions et rétablissements de lignes télégraphiques
Liste des bureaux télégraphiques créés ou modifiés
CREATIONS de recettes simples des postes
CHANGEMENT d'indicatif d'un bureau de poste
Changements dans la circonscription des bureaux de poste
Annotations à faire au carnet n° 217
Annotations à faire au carnet n° 220
Bâtiments en partance
STATISTIQUE des contraventions et abus en matière de franchises postales et télégra- phiques
Mesures disciplinaires
Actes de probité et de dévouement
Nominations et promotions

ADDITION À L'ANNEXE DU BULLETIN MENSUEL N° 2 DE L'ANNÉE 1883. Intercaler, page 52, fin de la 1^{re} ligne, les mots «Costa-Rica», et 5° ligne, les mots « de Brisbane » entre Adelaide et Buda-Pest.

A CAN TO A CONTROL OF THE WASHINGTON OF SOUTH DESIGNATIONS ASSESSED.

Bull. mens. nº 3. — Annexe.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2º BUREAU. CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

bureaux créés à ajouter.

Londres.
East Acton
Oxford Terrace, Putney SW.
Angleterre.
Aldborough (Norfolk) Norwich.
Aldbury Tring.
Barton Bury St. Edmunds.
Bellevue, Bradford Yorks.
Butterknowle
Cotherstone Darlington.
Downall Green
East Kirkby Spilsby.
East Meon Peterslield.
East Street, Bedminster Bristol.
Fatfield, Washington Station Durham.
Great Eversden
Kendal Green Kendal.
Longmore Street
Melbourne Street
Overstone Road Northampton.
Purbrook Cosham, Hants.
Saul Stonehouse, Glos.
Strensall
St. Andrew Street Norwich.
$\dot{E}cosse.$
East Kilbride Glasgow.
Eday Kirkwall.
Eigg Oban.
Jamestown Alexandria.
Irlande.
Stankhill Dublin
MODIFICATIONS DE NOMS.
MODIFICATIONS DE NOMS.

Angleterre.

Après Letchmore Heath remplacer Watford par Elstree (Herts).

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER.

Angleterre.

Bedminster	Bristol.
Clifton Terrace, Bradford	Yorks.
Clifton Terrace, Bradford Exchange Street	Norwich.
Park Green.	Macclesfield.
Thornham (Suffolk)	Eye.

Irlande.

Tillystown..... Dublin

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE ITALIENS.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature spéciale:

Castelnuovo Bormida,	Alessandria.
Cesano Maderno	Milano.
Montemonaco	
Mugnano di Napoli	Napoli.
Nebbiuno	
Ricaldone	
Torella dei Lombardi	Avelling.
Trentola	Caserta.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

MODIFICATIONS A LA LISTE DES JOURNAUX BELGES.

Les agents sont invités à ajouter à son ordre alphabétique le journal ci-après à la liste des journaux belges:

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU REQUELLS,	TIED.	PÉRIODE d'abonne-	SOMME a verser	номтант du	DROIT.	OBSERVATIONS.
avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	publication.	ment.	par l'abonné 4	mandat. 5	6	
Revue d'Horticulture belge et	Gand	1 an	fr. c.	fr. c. 13 05	fr. c. 0 45	Les abonnements doivent prendre fin avec l'année.

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2° BUREAU. CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

RÉIMPRESSION DE LA LISTE DES JOURNAUX SUISSES

L'administration vient de faire procéder à la réimpression de la liste des journaux suisses auxquels des abonnements peuvent être souscrits dans les bureaux de poste français.

Les agents recevront incessamment ce document et devront le consulter exclusivement à l'avenir, pour les renseignements à sournir au Public.

Il y aura lieu de traiter l'ancienne nomenclature des journaux suisses (édition de 1882) comme imprimé hors d'usage, dès que la nouvelle aura été reçue dans les bureaux.

DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL. - 1er BUREAU.

and the second of the second o

INTERRUPTIONS ET RÉTABLISSEMENTS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE	DΑ	TE,,
OU SECTION DE LIGNE.	DE L'INTERRUPTION.	DU RETABLISSEMENT.
1º Rétablisseme	ents.	
Câble Falmouth-Bilbao. —— Trinidad-Demerara —— Para-Maranham. —— Saint-Vincent-Grenada.	15 janvier 1883 27 décembre 1882 1° février 1883 21 septembre 1882	23 février 1883. 26 février 1883. 27 février 1883. 14 mars 1883.
2º Lignes actuellement	1 13 avril 1881	
Cuble Sainte-Groix-Trinidad. Vigo Caminha. Darthmouth (Angleterre), Guernescy, (iles de la Manche) Odessa-Constantinople. Otrante-Vallona.	15 janvier 1883. 26 janvier 1883.	
Gommunications télégraphiques avec le Venezuela (1) Bilbao-Falmouth	20 février 1883. 9 mars 1883.	
(1) Pondant cette interruption, les télégrammes ne peuven La meilleure voie à indiquer est «Saint-Thomas».	t être acceptés sans indic	

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. -- 1er BURBAU.

LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.

Burcaux gérés par des agents des postes et des télégraphes.

Sornac M 🖹 (Corrèze) Bellegarde-du-Gard M 🗷 (Gard) Arthon M 🗷 (Indre) Montigny-Lencoup M 🗷 (Seine-et-Marne) Hangest-en-Santerre M 🖾 (Somme)	o mars. Idem. Idem. Idem. Idem.
Jouet-sur-l'Aubois M 🗷 (Cher). Javerlhac M 🖾 (Dordogne). Miallet M 🖄 (Dordogne). Saint-Saud M 🖄 (Dordogne). Daoulas M 🖄 (Finistère). La Boussac M 🖄 (Ille-et-Vilaine). Gabarret M 🖄 (Landes). La Bastide-d'Armagnac M 🖄 (Landes). Licques M 🖄 (Pas-de-Galais). La Chapelle-la-Reine M 🖄 (Seine-et-Marne); effacer 1 kil.	Idem.
Gémenos M ⋈ (Bouches-du-Rhône). Roquevaire M ⋈ (Bouches-du-Rhône). La Ferté-Saint-Aubin (Loiret). Lauzès M ⋈ (Lot). Gennes M ⋈ (Maine-et-Loire). Rœux M ⋈ (Pas-de-Calais). Beaurepaire-en-Bresse M ⋈ (Saône-et-Loire). Bezons M ⋈ (Seine-et-Oise). Vémars M ⋈ (Scine-et-Oise). Castelnau-de-Montmiral M ⋈ (Tarn). Girecourt-sur-Durbion M ⋈ (Vosges).	19 mars. Idem.
Bureaux gérés par un agent de la commune.	·
Coutenson M (Seine-et-Marne) Ben-Chicao M (Alger) Ghardaia M (Alger)	12 mars.

Velles M (Indre)..

Saint-Geniès-aux-Mourgues D (Hérault). 5 mars. Saint-Jean-de-Valeriscle (Gard), 1 kil. Idem. Camps D (Var) 12 mars. Congeniès D (Gard). Idem. Langlade, 1 kil. (Gard) Idem. Sazilly D (Indre-et-Loire). Idem. Torfou-Tiffauges Pour Torfou (Maine-et-Loire), 2 kil. Idem. Pour Tiffauges (Vendée), 3 kil. Idem. Pour Tiffauges (Vendée), 3 kil. Idem. Pusions. Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais) 22 février. Saint-Germainmont (Ardennes). 1st mars. Blanzae (Charente). Idem. Vizille (Isère). 3 mars. Renève (Côte-d'Or). 6 mars. Modifications. Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883: Page 58: «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer, autre page 1883).	
Congeniès D (Gard)	
Congeniès D (Gard)	
Langlade, 1 kil. (Gard)	
Sazilly D (Indre-et-Loire). Idem. Torfou-Tiffauges. { Pour Torfou (Maine-et-Loire), 2 kil. Idem. Pour Tiffauges (Vendée), 3 kil. Idem. Pour Tiffauges (Vendée), 3 kil. Idem. PUSIONS. Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais). 22 février. Saint-Germainmont (Ardennes). 1° mars. Blanzae (Charente). Idem. Vizille (Isère). 3 mars. Renève (Côte-d'Or). 6 mars. MODIFICATIONS. Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883: Page 58: «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Torfou -Tiffauges { Pour Torfou (Maine-et-Loire), 2 kil	
Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais) Saint-Germainmont (Ardennes) Blanzac (Charente) Vizille (Isère) Saint-Germainmont (Ardennes) Idem. Vizille (Isère) MODIFICATIONS Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883: Page 58: «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
PUSIONS. Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais) 22 février. Saint-Germainmont (Ardennes) 1º mars. Blanzac (Charente) 1dem. Vizille (Isère) 3 mars. Renève (Côte-d'Or) 6 mars. MODIFICATIONS. Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883: Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais) Saint-Germainmont (Ardennes) Blanzac (Charente) Vizille (Isère) Samars. Renève (Côte-d'Or) MODIFICATIONS. Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883: Page 58: «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais) 22 février. Saint-Germainmont (Ardennes) 1° mars. Blanzac (Charente) 1dem. Vizille (Isère) 3 mars. Renève (Côte-d'Or) 6 mars. Modifications. Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883: Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Saint-Germainmont (Ardennes)	
Saint-Germainmont (Ardennes)	
Vizille (Isère)	
Vizille (Isère)	
Renève (Côte-d'Or)	,
Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883 : Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	.:
Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883 : Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	, .:
Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883 : Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	. :
Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883 : Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Lire dans le Bulletin n° 2 de février 1883 : Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	
Page 58 : «Larzicourt M (Marne)» au lieu de : «Barzicourt». (Placer,	· · .
V. The state of th	: '
outre, ce bureau parmi ceux qui sont gérés par un agent de la commune.)	en
Page 59 : «est fermé le bureau d'Arvert (Charente-Inférieure)» au lieu	de:
« Auvert ».	
	٠.
AND THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	•
en de la companya de	
the state of the s	

St. francisco de la constantina del constantina de la constantina del constantina de la constantina de la constantina de la constantina de la constantina del constantina

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.

			,
	NOMS		2 <u>.1</u> 7,
DÉPARTEMENTS.	DES LOCALITÉS	DATES	NUMBROS
PHI WILL BREEZE 7 O.	où les recettes doivent étré installées.	DES DEGISIONS.	d'ordre.
	dolvent ene instatioes.	2	2.
1	2	3	4
il - 1		64	
Meuse	Romagne-sous-Montfaucou	9 février 1883idem	.7349 75 50
{ }	Monchecourt,	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Idom		Idam	7359
Gard	Dercy	Idem	37353
Lot	Leyme	1	7354
Meurthe-et-Moselle	1 •	Idem	7355
Pyrénées-Orientales	Palau-del-Vidre	Idem	7356
Idem	Saint-Genis-des-Fontaines	Idem	7357
Somme	Monchy-Lagache	Idem	7358
Idem		Idem	
Vienne			
Seine-Inférieure	Gaudebec-les-Elbeuf		,
Aude		1	
Cantal	1	1	1
Charente			
Nièvro			
Puy-de-Dôme		ldem	
Pyrénées-Orientales		Idem	I
Pas-de-Calais		1 .	1
Seine et-Oise			1) · -
Marne	· ·		1
Corrèze		1.8 février 1883	7374
Loiret	Les Bordes		117375
Maine-et-Loire	h	Idem	7376
Nord	Maing		7377
Pas-de-Caluis	Hersin-Goupigny		
Tarn-et-Garonne	1		111 11 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
Orne	. Laforet-Auvray (1)	Idem	. 7150 ⊇ 3280
Sorthe		•	1
Hérault.	= c		
Aveyron		1	
Hérault	- · - · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
i_oirct		I _	. 1
Loir-et-Cher	1 2	· L _	•
Lot-et-Garonne	h	·	
Nord	1	· -	* _
Idem		• - ·	1
Doubs	Nods	•	5
Jura	1 "	I -	
Nord	•	1 -	
Pas-de-Calais	1	h	1
Seine-et-Marne			•
Hautes-Alpes			•
Galvados		•	
Drôme			1.
Ariège	. Sabarat (2)	in lucin	1 0040
	<u> </u>		<u>. I</u>

⁽¹⁾ Transformation en recette de l'État de la recette municipale existant dans cette localité.
(2) Transformation en recette de l'État de l'établissement de facteur-boîtier municipal existant dans cette localité.

Par décision ministérielle en date du 12 février 1883, un établissement de facteur-boîtier municipal a été concédé, sur sa demande, à la commune de Gacogne (Nièvre). Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7362, et par décision ministérielle, en date du 24 février 1883, un établissement de même nature a été concédé à la commune de Blainville (Manche). Cet établissement a pris le numéro d'ordre 7398.

Par décision ministérielle, en date du 30 janvier 1883, un bureau mixte de poste et de télégraphe a été créé à la gare de Saint-Quentin (Aisne). Ce nouveau bureau a pris la dénomination de Saint-Quentin-Gare et il lui a été attribué le numéro d'ordre 7363.

DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES.

CHANGEMENT D'INDICATIF D'UN BUREAU DE POSTE.

Le bureau télégraphique de Paris, rue Brochant, dont l'indicatif était 93, a été fusionné avec le bureau de poste de la rue des Batignolles, et il prendra, par suite, l'indicatif 54 qui est le numéro d'ordre de ce dernier bureau.

L'indicatif 93 laissé vacant par la suppression du bureau télégraphique de la rue Brochant sera attribué au bureau télégraphique de la place Clichy dont l'indicatif est actuellement 54.

DIRECTION DES SERVICES SEDENTAIRES. - BUREAU DE LA DISTRIBUTION.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement portés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX Qui les desservent en ce moment.	BUREAUX Qui les dessenviront à l'avenir.
1 4 4 4	and the second second second	3	4
	Missègre La Caunctte-sur-Lanquet Villardebelle Terrolles	Saint-Hilaire	Missègre (1).
Aude	Valmigère	Couiza	
	Grand-) de Caumont (chà - Lézignan. leau) Laval, commune de Boutenac.	·	Exc. Ferrals.
Cher	Brécy	Les Aix-d'Angillon Savigny-en-Septaine	Brecy (1).
	Arcey	L'Isle-sur-le-Doubs	
Doubs	Montenois. Échenans Desandans Lougres.	Montbéliard	Arcey (1).
Loiret	Pont-de-Boigny, (commune de Chécy)	Exc. Orleans	L
Manche	Buisson (commune de Cré	Exc. Lessay	. Créance.
Rhône	La Tour-de-Salvagny Dommartin	Lyon	. Lozanne.
Seinc-et-Oise	GergyVauréal	Pontoise	. Gergy (1).
Seine-et-Marne	Grangemonant, commune d	ic.	
Vosges	Stronéfaing) Commun Renaufaing de Blanches-Noches) Liézey	Exc. Grange	Gérardmer.
(1) Bureau de post	e de nouvelle création.		1

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
799	3	Martigny les-Lamarche (Vosges). Biffer': «les-Lamarche» et y substituer : «les-Bains».
30	2	Arques ou Arques-la-Bataille. Biffer: «Arques ou».
1224	2	Intercaler: «Sainte-Barbe (Meuse), 8 h., commune Charny. — Exc. Verdun-sur-Meusev.
12 56	2	Intercaler: «Sainte-Hoïlde (Meuse), 12 h., commune Bussy-la-Côte. — Exc. Revigny».
2 50	3	Intercaler : «Caumont (Petit-), 35_h. (Aude), commune Lézignan».
250	3	Intercalci : «Câumont (Grand-), 35 h. (Aude), cominunc Lézignan. — Exc. Fer- z rals».
717	1	Intercalor : Laval (Aude), 4 h., commune Boutenac. — Exc. Ferrals.
947	3	Orme (L') (Seine-et-Oise), moulin, etc. — Supprimer tout l'article.
478	1	Étrechy (Cher), etc. — Substituer t «Bangy» à : «Sancergues», à la fin de l'article.
1034	1	Intercaler: Pont-de-Boigny (Loiret), commune de Chécy.
965	2	Pas (Le) (Côtes-du-Nord), etc. Ajouter à la fin de l'article : «Exc. l'Hermitage».
16	1	Ancemont (Meuse), etc Bisser à la sin de l'article : «Verdun-sur-Meuse» et y substituer : «Dieue».
1028	3	Plumandan (Côtes-du-Nord), etc. Biffer à la sin de l'article : «Saint-Jouen-de-l'Isle» et y substituer : «Caulnes».
- 598	2	Intercaler: "Grangemenant (Seine-et-Marne), commune de Vaudoy. — Exc. Amillis".
990	2	Intercaler: Petremente (Meuse), A. h., commune de Han-devant-Pierrepont. — Exc. Pierrepont (Meurthe-et-Moselle)».
296	2	Charpont (Meuse), etc. Ajouter à la fin de l'article : «Exc. Pierrepont (Meurtlie-et- Moselle)».
1023	3	Intercaler: "Plume (La), Meuse, 7 h., commune Dieppe. — Exc. Ornes".

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

ANNOTATIONS À FAIRE AU CARNET N° 217.

		SONME	MONT	'ANT	OBSERVATIONS
TITRES ET ADRESSES	DURÉE de	BUMME	du MANDAT	du proir	ET GONDITIONS SPÉCIALES
des	L'ABONKE-	verser par	trans=	a porter	les journaux dont les abonnements
JOURNAUX, REVUES OU RECURILS.	MERT.	l'abonné	metire au journal	registre nº 16 déciès.	font exception à l'usage.
1	2	3	4	5	6
		· , , . ,	fr. c.	fr. c.	e de de la companya d
· ·	NOUVEAUX	LOURI	NAUX.	•	
Actualité (L'), journal hebdomadaire. rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 52, à					
Lyon.	(3 mois		3 86	0 14	
Lyon et Rhône	{ 6 mois	5 00 10 00	4 85 9 80	0 15	
Autres départements	(3 mois	5 00	4 85 6 83	0 15 0 17	
Autres departements	6 mois	12 00	11 78	0 22	
: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :		. 		·	
Écho Toulois, à Toul (Meurthe-et- Moselle).					
Meurthe-et-Moselle, Meuse et				0 14	
Vosges	6 mois			0 16	• •
Autres départements	1 an	1	,		
Enseignement secondaire des Jeunes fille (L') , rue de Médicis, n° 13, Paris.		`			
France	. 1 an	9- 00	8 81	0 19	
Monde Pittoresque (Le), rue d'Enghien, n° 18, à Paris.	1-			45.00	
France	6 mois		.	,	
Papeterie (La), boulevard Saint-M	i -		_	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	
France	6 mois			8 02	2 ************************************
					11.

in the second se	19 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	TOWER	MONT	ANT	OBSERVATIONS
TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	I I	verser par l'abonné	trans-	du DROIT i porter au registre n° 16 déciès. 5	pour les journaux dont les abonnements font exception à l'usage.
Petit Nord-Est (Le), à Charleville (Ardennes). Aisne, Marne et Ardennes Le reste de la France	1 mois 3 mois 6 mois 1 an 2 mois 3 mois 6 mois 1 an	fr. c. 1 25 3 75 7 50 15 00 1 50 4 50 9 00 18 00	fr. c. 1 14 3 61 7 32 14 75 1 38 4 35 8 81 17 72	fr. c. 0 11 0 14 0 18 0 25 0 12 0 15 0 19 0 28	
Police illustrée (La), rue Goq-Héron, nº 5, à Paris. France	(3 mois	2 00 4 00 6 00	1 88 3 86 5 84	0 12 0 14 0 16	Journal hebdomadeire.
Ralliement Bourquignon (Le), rue Amiral-Roussin, n° 30, à Dijon. Côte-d'Or et départements li mitrophes. Ripublique de l'Oise (La), à Crei (Oise). Abonnements ordinaires. Abonnements de fa veur pour les instituteurs et les débitants.	6 mois 3 mois 6 mois 6 mois 7 mois 8 mois)	3 86 7 32 6 33 12 77 24 65 4 85 9 80 19 70	0 14 0 18 0 17 0 23 0 35 0 15 0 20 0 30	
Revue sociale (La), rue de la Victoire n° 56, à Paris. France Pour un abonnement de fondateur pour toute la durée de la Revue aver participation à 1/1000 des bénéfices, un capital, une fois versé de cent francs. Pour dix abonnements de fondateur abonnement de membre du comité un capital, une fois versé, de millifrancs.	l an	100 00		0 20 1 10 1) 1)	
Riom-Journal, à Riom (Puy-de Dôme). France	3 mois 6 mois	6 00	5 84	0 16	

			MON	ΓΑΝΤ	OBSERVATIONS		
TITRES ET ADRESSES	DURÉE	50MMR		du ·	BT CONDITIONS SPECIALES		
TITAL AT HEREE	de	. à	à du MANDAT		pour		
des		Vorser	à	DROIT à porter	les journaux		
i	L'ABONNE-	par	trans- mottre	registre	dont les abonnements		
JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	MENT.	l'abonné	. au	nº 16	font		
		3	journal.	déciès. 5	exception & l'usage.		
· <u> </u>							
	1	fr. c.	fr. ci	fr. c.			
CHANG	EMENT DE	PRIX D'A	BONNEM	ENT.	` .		
Gazette de Paris (La), journal finan-	· ·	1	•	1	1		
cier, ruc Taithout, no 59, à l'aris.							
France (Abonnements nouveaux.	 	4 00	3 86	0 14	·		
Reabonnements nouveaux.		2 00	1 88	0 12			
			·[·			
Lyon-Républicain, rue Ferrandière, nº 34, à Lyon.	:		,				
Rhône, Ain, Isère, Loire et	3 mois		4 85	0 15	Les abonnements partent		
Saônc-et-Loire		1 00 00					
1	(3 mois	7 00	6 83	0 17	1 *		
Autres départements	6 mois	1 ^	•	ł	•		
Supplément Album illustré du Lyon-Répu blicain.	-		1				
France	3 mois	4		•			
	(1 an		3 86	0 14			
Abonnements demandés pour le Lyon Républicain et son Supplément Albun illustré, les deux journaux réunis.							
	. (3 mois	. 6 00	5 84	0 10			
Rhône, Aiu, Isère, Loire e Saône-et-Loire	" c :	. 12 00	11.78	3 0 2	2 1		
,	(1 an	l'		I .	•		
Autres départements	•	. 16 00	15 74	0 20) i		
	(1 an	. 32 00	31 58	0 49	2		
Moniteur de l'Armée, rue Montmartre	,						
nº 152, à Paris.	(3 mois	. 60	5 8	4 0 1	3		
France	} 6 mois	. 10 0	0 98	0 0 2	D		
	(1.an (3 mois			$\begin{bmatrix} 2 & 0 & 2 \\ u & \end{bmatrix}$	8,		
Union postale	} 6 mois	13 0	0	,,			
	{ 1 & n	24 0	U	" }	ti .		
Moniteur des Tirages sinanciers, rue	Le		_	_			
Peletier, nº 16, à Paris.					·]		
France, Alsace - Lorraine							
Suisse Etranger			•	6 0 1	4 Carlon San San San San San San San San San Sa		
				1			

The state of the s	i . I	SOMME	MONT	TANT	OBSERVATIONS
des	DURÉE de L'ABONNE- MERT.	verser par	du MANDAT à trans- mettro au journal.	du DROIT à porter au registro n° 16 déciès. 5	dont les abonnaments
Paix (La), rue Montmartre, nº 35,		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris	1 an	9 00 18 00 6 00 12 00	11 78	0 22	
Les bureaux devront recevoir et trans- mettre au journal la Paix les man- dats demandés par les abonnés de ce journal pour l'abonnement à la prime : Bibliothèque universelle et Re-	- c a	24 00	23 66	0 34	
Prance	3 mois 6 mois	. 11 00	10 79	0 21	.
Temoignage (Le), journal de l'églis de la Confession d'Augsbourg, ru Cail, n° 17, à Paris. Évangélistes, colpor teurs, instituteurs diaconesses Colonies. Pasteurs Autres abounés	l an	. 5 00	4 85	0. 15	5
	-	-	-	-	

JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAÎTRE.

Compagnon des Enfants (Le). Roville-Ladeveze, éditeur. — Oise républicaine (L').

CHANGEMENTS D'ADRESSE.

Stand (Le). Bisser rue de Malte, n° 38, et remplacer par : passage des Deux-Sœurs, n° 18.

Moniteur de la Gendarmerie (Le) et France militaire (La). Bisser 18, rue Feydeau, et remplacer par :

11, place Saint-André des-Arts.

Page 334. Revue militaire de l'Étranger (La). Biffer 152, rue Montmartre, et remplacer par : rue et passage Dauphine, n° 30. — Actualité (L'), journal heldomadaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 52, à Paris, biffer Paris et remplacer par : Lyon.

Page 212. Missions évangéliques (Journal des). Biffer M. Bonnoure et Cic, 48, rue de Lille, et remplacer par : M. Schulzz, 25, rue de Londres, à Paris.

OBSERVATIONS.

Il est rappelé aux agents que le tarif du Moniteur des Tirages financiers a été modifié de la manière suivante, ainsi que l'indique la liste nº 104 du 9 janvier 1883.

France, Alsace-Lorraine et Suisse: un an, 4 francs.

NOTA. Ces conditions sont insérées pour ordre na Bulletin mensuel; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres circulaires.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT. — SERVICE DES PROTÊTS.

ANNOTATIONS AU CARNET N° 220.

24°, 25°, 26° et 27° LISTE.

Aucun officier public ou ministériel ne veut plus, à pantir de la date portée en regard des bureaux désignés ci après, se charger d'effectuer les protêts des effets de commerce confiés au service et à destination des localités desservies par ces bureaux, sais qu'il y ait eu, au préalable, consignation du coût de ces actes :

BouchDU-RHÔNE.	Bureau de Berre Bureau de La Fare Bureau du Rognac Bureau de Velaux
Finistère	Bureau de Douarnenez, à partir du 11 février 1883.
MANCHE	Bureau de Beaumont-Hague, à partir du 28 janvier 1883.
Orne	Bureau de Passais-la-Conception, à partir du 1er jan- vier 1883.
	Bureau de Pesmes, à partir du 7 avril 1883:
Seine-Inférieure.	Bureau des Grandes-Ventes, à partir du 1er janvier 1883.

En conséquence, il ne devra plus être admis dans le service, sans consignation préslable du coût des frais, aucun effet à destination des communes desservies par ces bureaux, et qui devrait, en cas de non-payement, être protesté à la date indiquée en regard de ces bureaux ou à une date postérieure.

Les receveurs devront donc porter immédiatement, en regard du nom de chacun des bureaux dont il s'agit, sur la nomenclature n° 220 des bureaux où sont effectués actuellement les protêts sans consignation préalable, la mention suivante : «Jusqu'au (date portée en regard du nom) seulement », et ils devront, à partir de cette date, biffer complètement ces bureaux du carnet n° 220.

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet n° 220.

DÉPARTEMENT DE L'AISNÉ.

Page 2. Biffer les mots : (moins la commune de Monceau-le-Neuf) qui figurent à la suite du bureau de Crécy-sur-Serre.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Pages 35 et 36. — Entre le bureau d'Archiac et celui de Bourcefranc, inscrire : Ars-en-Ré.

Entre le bureau de Chevanceaux et celui de Cozes, inscrire : Couarde (La).

Entre le bureau de Dompierre-sur-Mer et celui de Gémezac, inscrire : Flotte (La).

Entre le bureau de Saint-Maigrin et celui de Saint-Palais-sur-Mer, inscrire : Sainte-Marie-de-Ré et Saint-Martin-de-Ré.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Page 43. Entre le bureau de Hénan-Bihen et celui de Lamballe, inscrire : Isle-de-Bréhat.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Page 111. Avant le bureau d'Auray, inscrire : Vannes.

Entre le bureau de Muzillac et celui de Péaule, inscrire: Palais (le) (pour les îles Houat, Hoëdic et Belle-Ile seulement).

Entre le bureau de Péaule et celui de Ploërmel, inscrire : Penestin.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Page 58. Entre le bureau de Quimperlé et celui de Rosporden, inscrire : Roscoff.

DÉPARTEMENT DU VAR.

Page 159. A la suite du bureau de Six-Fours, inscrire : (moins l'île des Ambiers).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

Modifier ainsi qu'il suit la mention qui figure à la page 165 du carnet n° 220, à la suite du bureau des Ormes-sur-Vienne:

Moins les communes d'Antogny, Marigny-Marmande, Pussigny et Ports (Indre-et-Loire).

EXPLOITATION POSTALE. — 2° DIVISION. — 2° BUREAU. — CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

Nota. Le Ministre des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réclie du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer; mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposers à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signist steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signiste bâtiment à voiles. — G. signiste commerce.

méros ordre.	DESTINATION.	DATES des départs.	PORTS de départ.	noms des bâtiments.	NATURE dos bâtiments.	capitaines, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
	s 1 ^{er} . — Bátimer	i nts partant	des ports de	e France pour l	les Golonies	françaises.
1	Martinique	1 ot avril.	Le Havre	Gaston-Auger	v	D. Auger.
2	Points-à-Pitre	1 ^{cr}	Idem	Pékin	Idem	H. Auger.
3	Martinique	20	Idem	Maria-Auger	Idem	Idem.
4	Pointe-à-Pître	а5	Idem	Ango	Idem	Idem.
5	Saïgon	25	Idem	Colija	Idem	D. Auger.
	§ 2. — Bâtin			de France por l'Union postale		étrangers
. 1	Babia	a avril	Le Havre	Ville-de-Pernam- buco.	Vap. rég	Chargeurs rounie.
2 ·	Idera	17	Idem	Sully	Idem	Idem.
3	Buenos-Ayres	8	Idem	Ville-de-Rosario	Idem	Idem.
4	Idem	15	idem	Portana	Idem	Idem.
5	Idem	30	Idem	Belgrano	Idem	Idem.
6	Guração, Porto-Rico et Mayaguez.	10	Idem	Thuringia	Idem	Brostrom,
7	Idem	2/1	Idem	Rhenannia	Idem	Idem.
8	Caracas et la Guayra	a 10	Idem	. Thuringia	ldem	klem.
9	ldem	24	. Idem	Rhenannia	. Idem	Idem.
10	Les Cayes	. 24	. Idem	. Rhenannia	. Idem	Idem.
11	Golon	. 10	. Idem	. Thuringia	. Idem	Idem.
12	Idem	. 24	. Idem	. Rhenannia	. Idem	Idem.
13	Gonaïves	. 10	. Idem	. Thuringia	. Idem	Idem.
14	Guayaquil	er	13	Committee	7.7.	Harran Cie

⁽¹⁾ Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections 1 et 2 du tarif international.

A STATE OF THE PROPERTY OF THE

numéros d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs. 3	conts de départ 4	.xons des bâtiments. 5	KATURE des bâtiments. 6	CAPITAINES, ermateurs ou agents. 7
15	Jacmel	24 avril	Le Havre.	Rhenannia	Vap. rég	Brostrom.
16	Lima	19r	Idem	Atlantique	Idem	E. Bossière.
17	Lisbonne	2	Idem	Ville de-Pernam- buco	Idem	Chargeurs réunis.
18	Idem	17	Idem	1	Idem	Idem
19	Montevideo	1	1	Į.	,	1 1
20	Idem			1	ł	
21/11	Idem A	- 1	1	4	1	1 .FE
22	}		· ·	1.	i .	Compagie commerciale.
23	New-York	1.	1		1	
24	Idem	25	Idem	Hermod	Idem	Idem.
25	Para, Ceara, Ma-	4	Idem	Augustine	Idem	Gurrie.
26	ragnan.		7.7	Cogranus	7.1	D 24 V
27	Port-au-Prince	į.	i . '	1		Burns et Mac-Yver.
28	Idem		4			i
29		4	''] ·		Chargeuis réupis.
			, xwomen i i i	buco.		. Chargears realist
30	Idem	• 17	. Idem	. Sully	Idem	· Idem.
31.	Progresso	1		1 .	1	l l
32	Puerto-Plata	l	Į.	L	1	l l
33	Idem				1	-
34	Rio-Grande-du-Sud	•	•	1		1
35	Kio-de-Janeiro,	. 2	Idem	Ville-de-Pernan Duco	a- Vap. rég	· Chargeurs réunis.
36	Idem	17	. Idem	, Sally	. Idem	. Idem.
37	Saint-Thomas					
38	Idem. *, *, *, *, *, *, *, *, *, *, *, *, *,		ì	Rhenannia)	·
39	Tampico	30	. Idem	Albingia	Iden	Idem.
40	Ténériffe		. Idem	Portena	Iden	. Chargeurs réunis
41	Idem	30	Idem	Belgrano	Idem	Idem.
42	Savanilla	10	Idem	, Thuringia	Idem	Brostrom.
43	.	. 1	Idem.,,,	, , Rhenonnia	Idem	Idem.
44		1 er	Idem	Atlantique	ldem	E. Bossière.
45		1 er	Idem	Concordia	V	Hartog et Cie.
46	Land to the second of	•• 25	Idem	Tabasco	Idem	Veuve Oriot.
-47	Idem	30	Idem	Albingia	Vap. rég.	Brostrom.
			1			

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 3º BUREAU. — FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

STATISTIQUE DES CONTRAVENTIONS ET ABUS EN MATIÈRE DE FRANCHISES POSTALES ET TÉLÉGRAPHIQUES.

MOIS DE JANVIEB 1883.

1º CONTRAVENTIONS POSTALES.

TABLEAU Nº 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairiel an IX. (Transports frauduleux de correspondances.)

DE P	NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant		NOMBRE par voie de transaction.			AFFAIRES. Déférées à la justice.			
	les agents des dounnes et octrois.		PROCÈS-VER- BAUL Annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-ver- baux ayant donné lieu à des acquitte- ments.	Nombro de procès-ver- baux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.	
910	3.	69	1	46	fr. c. 739 20			N Sept. Sep	
	982								

TABLEAU Nº 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849. (Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de procks-verbaux annulós pour cause	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUIT- TEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES GONDAMNATIONS JUDICIAIRES Application d'amendes Empr nom					
d'insuffisance de preuves matérielles.	Nombre.	Nombre,				au-dessus de 50 fr.	de 5 jours 1 mois. 8	
8	29	2	9	3	N	1		

TABLEAU Nº 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de		TERMINÉES TRANSACTION.	AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.				
PROCES -VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	1	Nombre de procès-verbaux syant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.		
1	a'	3	4	5	6		
489	1,601	fr. c. 10,640 75	•	11	fr. c.		

TABLEAU Nº 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de	NOMBRE de	:	TERMINÉES TRANSACTION.	AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.			
PROCES-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	PROCES-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	Nombro de procès- verbaux,	de transactions procès- et		Nombre de procès-verhaux syant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.	
1	2	3	4	5	6	7	
96	111	168	fr. c. 1,356 90			fr. c.	

Tableau Nº 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

	номвле	NOMBRE	4 7 7 6 1 A 7 7 7 A	IRES	AFF	AIRES	DÉFÉRÉI	ES À LA		
NATURE des	de procès- verbaux con- statant des perqui-	de procès- verbaux an- nulés	TERM Par de trar	INKES voice	AF- FAIRES aban- données	AC- QUITTE- MENTS.		inations	i la p de l'empri me de cinq à un	eine sonne nt jours
CONTRAVENTIONS.	sitions ou vérifica- tions né- gatives.	nis-	Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions.	par les par- quets.	— Nombre.	Nombre des procès- verbaux. 8	Montant dos amendes et des frais.	Délinquants civils. Nombre	Délinquants mili- taires, Nombre
l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc tobre 1849. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856	982	8;	46	fr. c. 739 20	29	2	13	fr. c.		' '
loi du 25 juir 1856 12 loi du 4 juir 1859	n a	489 111	1,601 168	10,64 0 75				fi M		<i>a</i>
Toraux	1,078	609	1,815	12,736 85	20	2	.13	. u	•	

⁽¹⁾ En exécution de la loi du 29 décembre 1873, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU Nº 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX. (Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE	MONTANT des	TIERS DU MONTANT des amendes,	DU TIERS DE	ÉPARTITION AMENDES AUX S ordonnancées au	AISISBANTS.
D'AFFAIRES.	AMENDES.	attribué aux saisissants. 3	de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois. 5	des agents des postes.
31	fr. c. fr. c. 448 95 149 65		fr. c 20 00	fr. c. fr. c. 129 65 Ensemble 149 65°	

2° CONTRAVENTIONS ET ABUS TÉLÉGRAPHIQUES.

CONTRAVE	NTIONS.		ABU	
NOMBRE.	TAXES PERCUES.	NOMBRE.		TAXES PERQUES.
65	62f 35°	31	. [.	63 ^f 10°

DIRECTION DU PERSONNEL

MESURE DISCIPLINAIRE.

Lors du dernier concours du surnumérariat, un receveur principal, membre du comité d'examen, a manqué à tous ses devoirs en communiquant les questions de géographie au directeur d'un pensionnat qui présentait au concours vingt-deux de ses élèves.

Ces vingt-deux candidats ont été exclus de l'examen.

En vertu d'une décision ministérielle du 13 mars, le receveur principal auteur de cette coupable indiscrétion a été mis en retrait d'emploi sous réserve de l'examen de ses titres à une pension de retraite.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

- M. Crépon, sacteur local à Thésée (Loir-et-Cher), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 2 sr. 50 cent. qu'il a remis à son receveur.
- M. Izambart, facteur rural à Beauvais, a trouvé, sur la tablette du guichet, une pièce de 10 francs qu'il s'est empressé de remettre au commis de service. Cette pièce a été réclamée par la personne intéressée.
- M. Voviau, facteur rural à Lormes (Nièvre), ayant reçu, en opérant le recouvrement d'un effet de commerce, une somme de 15 francs en trop, s'est empressé de la restituer.
- M. Millot, commis auxiliaire des télégraphes à Bruyères (Vosges), a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un billet de banque de 50 francs qu'il a remis aussitôt entre les mains de la receveuse. Ce billet a pu être restitué à son propriétaire.

- M. Pathiot, facteur rural à Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne), s'est empressé de remettre à sa receveuse un titre de rente trouvé par lui en cours de tournée. Cette valeur a été rendue à la personne intéressée.
- M. Viel, facteur local à Saint-Lunaire (He-et-Villaine), a restitué une somme de 5 francs qu'il avait reçue en trop dans le recouvrement d'un effet de commerce.
- M. Péguillet, facteur local à Iguérande (Saône-et-Loire), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 4 francs qu'il a remis entre les mains de sa receveuse.
- M. Moreau, facteur de ville à Niort, ayant trouvé dans la salle d'attente des bureaux de la trésorerie générale un billet de banque de 100 francs, s'est empressé de le remettre au caissier. Ce billet a pu être rendu à son propriétaire. M. Moreau a déjà été signalé, en 1881, pour un acte de même nature.
- M. Combé, facteur des télégraphes à Paris (bureau de la Bourse), a déposé au commissariat de police du quartier un portefeuille contenant deux billets de banque de 100 francs, trouvé par lui dans la salle d'attente. Ce sous-agent s'est déjà distingué plusieurs fois dans des circonstances analogues.
- M. Lainé, facteur rural à Gargenville (Seine-et-Oise), a trouvé, en cours de tournée, un porte monnaie contenant 43 francs qu'il a pu rendre à son propriétaire.
- M. Tartavel, sacteur de ville à Castres, a opéré la restitution d'une somme de 50 francs qui lui avait été donnée en trop dans un payement.
- M. Pointel, facteur local à Acquigny, a fait le dépôt entre les mains du chef de gare de cette localité d'un porte-monnaie contenant 41 fr. 50 cent. trouvé par lui dans la salle d'attente de la gare.
- M. Jugdé, facteur rural à la Gravelle (Mayenne), a trouvé, en cours de tournée, une montre qu'il a remise entre les mains du maire de Pouillé-le-Gravelais. Cette montre a été restituée à son propriétaire.
- M. Oubradous, facteur local à Leguevin (Haute-Garonne), a trouvé, dans la salle d'attente de la gare de Brax, une pièce de 20 francs qu'il s'est empressé de rendre à la personne qui l'avait perdue. Ce sous-agent a également restitué une somme de 3 fr. 50 cent. qui lui avait été donnée en trop dans un payement.
- M. Roumieu, facteur rural à Verniolle (Ariège), ayant trouvé, en cours de tournée, un porteseuille contenant, outre divers papiers, une somme importante, s'est empressé d'en rechercher le propriétaire et de le lui remettre.

- M. Peurières, gardien de bureau à Paris (recette principale), a remis entre les mains de son sous-chef un porte-monnaie contenant 84 fr. trouvé par lui dans la salle d'attente. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.
- M. Taillardat, sacteur à Béziers, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau, un billet de banque de 100 francs qu'il a remis aussitôt à son receveur. Ce billet a été déposé au commissariat de police. M. Taillardat s'est déjà distingué plusieurs sois par des actes de même nature.
- M. Véron, facteur rural à Saulx-de-Vesoul (Haute-Saône), a remis à sa receveuse un porte-monnaie contenant 9 fr. 25 cent. trouvé par lui sur la voie publique.
- M. Durbec (Gaston), commis à Toulon, s'est empressé de faire remettre, à la personne qui l'avait oublié, un porteseuille contenant, outre divers papiers importants, une somme de 800 francs qu'il avait trouvée sur la tablette de son guichet. M. Durbec a resusé toute récompense.
- M. Pouchier, chargeur à Lyon, a déposé entre les mains du commissaire de surveillance de la gare de Perrache, deux pièces de 20 francs qu'il avait trouvées dans un wagon.
- M. Gaucel, sacteur local à Cornus (Aveyron), a trouvé, en cours de tournée, un porteseuille contenant un billet de banque de 100 trancs et deux essets de commerce de 1,000 francs chacun, qu'il s'est empressé de rendre à son propriétaire. Il a resusé toute récompense.
- M. Frénot, facteur local à Xertigny (Vosges), a déposé à la mairie de cette localité une bourse contenant une certaine somme trouvée par lui en cours de tournée.
- M. Marcot, facteur rural à Montoire (Loir-et-Cher), a trouvé, en cours de tournée, quatre billets de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.
- M. Marchal, facteur rural à Senones (Vosges), a remis à sa receveuse un porte-monnaie contenant 290 francs, qu'il avait trouvé en cours de tournée. Ce porte-monnaie a pu être restitué à son propriétaire.
- M. Onfray, gardien de bureau à Flers (Orne), a déposé au bureau de police une épingle-broche en argent doré qu'il avait trouvée sur la voie publique. Ce bijou a pu être rendu à la personne qui l'avait perdu.
- M. Coller, facteur rural à Damvillers (Meuse), a trouvé, en cours de tournée, un porteseuille qu'il a rendu à son propriétaire.
- M. Morice, entrepreneur du service des dépêches de Jonzac à Mortagne (Charente-Inférieure), a rendu à la personne intéressée une bague d'une certaine valeur, oubliée dans sa voiture.

- M. Nolibos, surveillant à Boulogne, a trouve une bague qui a pu être remise, par ses soins, à la personne qui l'avait perdue.
- M. Dubourdieu, entreposeur à la gare de Perpignan, a déposé entre les mains du brigadier de police de service à la gare, un porteseuille contenant 250 francs en billets de banque et divers effets de commerce s'élevant à 1,200 francs environ, qu'il avait trouvé sur la voie publique. Ce porteseuille a été rendu à son propriétaire. M. Dubourdieu a resusé la récompense offerte.
- M. Desenclos, facteur de ville à Eu (Seine-Inférieure), a trouvé, en cours de distribution, un porte-monnaie contenant 118 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son receveur. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.
- M. Faure, facteur rural à Ferrières (Allier), a remis à sa receveuse un porte-monnaie contenant 44 fr. 30 cent., trouvé par lui en cours de tournée. Ce porte-monnaie a été réclamé par son propriétaire.
- M. Gué, facteur rural à Amilly (Loiret), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie d'une certaine valeur et contenant 1 franc qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse.
- M. Ricou, facteur-boîtier à Orcières (Hautes-Alpes), ayant trouvé, sur la tablette du guichet de son bureau, un porteseuille contenant 2,000 francs en billets de banque et divers papiers importants, s'est empressé d'en chercher le propriétaire et de le lui restituer. Il a refusé toute récompense.
- M. Mégret, sacteur-ches des télégraphes à Paris (bureau n° 43), a déposé au commissariat de police du quartier un porte-monnaie contenant 39 sr. 80 cent. et divers essets trouvés par lui sur la voie publique. Ce porte-monnaie a pu être rendu à son propriétaire.
- M. Deply, facteur auxiliaire des télégraphes à Aumale (Algérie), a remis entre les mains de son receveur une somme de 50 francs en pièces de 5 francs, trouvée par lui sur la voie publique. Cette somme a été déposée au commissariat de police.
- M. Mazoyer, courrier chargé du transport des dépêches à Thoissey (Ain), a trouvé dans la salle d'attente de ce bureau un porte-monnaie contenant une somme assez importante, qu'il s'est empressé de remettre à sa receveuse. Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire.
- M. Leroy, facteur rural à Haroué (Meurthe-et-Moselle), a déposé à la mairie de Bralleville, des valeurs formant une somme de 370 francs, qu'il avait trouvé en cours de tournée.

- M. Demolliens, facteur des Télégraphes à Arras, a trouvé sur la voie publique une pièce de 5 francs en or, qu'il a remise entre les mains de on ches.
- M. Rabin, gardien de bureau à Angers, a trouvé et remis au commis principal de service un bon de poste de 20 francs.
- M. Seguin, facteur-boîtier à Arquiau (Nièvre), a rendu à la personne intéressée deux effets de commerce l'un de 1,300 francs et l'autre de 1,000 francs, trouvés par lui sur la voie publique.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

- M. Martin, facteur rural à Mossans (Haute-Saône), a sait preuve de dévouement dans un incendie, en opérant le sauvetage de deux ensants surpris par les flammes.
- M. Besson, surveillant des télégraphes à Toulouse, n'a pas hésité à se porter au secours de deux jeunes filles qui étaient tombées accidentellement dans une rivière, et qu'il est parvenu à sauver.
- M. Le Marchand, sacteur rural à Uzel (Côtes du-Nord), a sait acte d'humanité en recueillant un vieillard insirme et dénué de toute ressource qui ne lui est attaché par aucun lieu de parenté, et auquel il donne des soins depuis plus de neus années.
- M. Grameix, facteur local à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or), s'est particulièrement distingué dans un incendie.
- M. Roussel, courrier auxiliaire de Bueil à Acquigny (Eure), a fait preuve de courage en arrêtant deux chevaux emportés attelés à un tombereau.
- M. Bardet, facteur rural à Bellac (Haute-Vienne), s'est jeté à la tête d'un bœuf emporté qu'il est parvenu à maîtriser et a pu ainsi éviter des accidents.
- M. Fontaine, surnuméraire au Creusot (Saône-et-Loire), a fait preuve de courage en se jetant tout habillé dans un bassin d'une grande profondeur dans lequel un vieillard venait de se précipiter et qu'il est parvenu à sauver d'une mort certaine.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.

NOMS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
DES AGENTE.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	ETRAIT- HENT.	GRADES.	RESIDENCES ou services.	TRAITE MENT.	
MM. Garnier	Commis principal.	Adm: cent. direct. du personnel.	fr. 4,000	Com. pr. ch. des fonct. de sous-chef.	Adm. cent., direct. du personnel.	fr. 4,000	
Belloc	Idem	Ad. cent., d. du Cab. et du serv. central	4,000	Idem	Ad. cent., d. du Cab. et du serv. cent.	4,000	
Guerville	Sous-ingen	Idem	4,000 2,500	Idem	Idem		
Gailho	Contrôleur	Dijon, lig. souter	$\begin{bmatrix} 2,500 \\ 2,700 \\ 2,700 \end{bmatrix}$	Idem Contrôleur Commis prin.	Tunisie, serv. tech. Paris, lignes souter. Idem	2,500 2,700 2,700	
Joëls Normand	Commis Idem	Oran	1,800 1,500	Commis	• - ·	1,800	
Chevalier Keilling	Idem	Montargis	1,500 1,500	Idem	Rennes	1,500 1,500	
Barrat Bugeja Joubert	Idem	Tourcoing	1,500	1	Lille Tunis Sousa		
Martin (J. B.).	Idem	Bayonne	2,100	Idem	Biarritz	2,100	
Buet (LAB. Laurent (Emile	Idem 	Alger	2,400 1,500	Idem	Paris	2,400 1,500	
Greffiu	Idem	Bougie Paris-la Villette Lézignan	1.800	Idem	PauOran	1,800	
Gros Lemasson	Idem	Mazamet Saint-Malo	μ ·	Idem	Lézignan Condé-sor-Noireau.	# #	
Gril Many Lafon (L.)	. [<i>1dcm</i>	Niort	, }	Idem	Ghâteauroux Jussey Château-d'Oléron.		
Garnier Labarrère	. Stagiaire . Surnumér ^{re}	Poitiers	. "	Idem		. "	
Glin	Idem	. Masbeuge Dijon :	: "	Idem	Abbeville	• It no	
Quillien	. Idem	Valence	, n	Idem	Dijon Le Havre Brest	n '	
Nouel Lançon (AM	· Idem	En disponibilité Bone	1,800	Idem Idem	Orléans, gare Mayenne	1,800 1,800	
Sarrazin	Idem	Cochinchine Paris, gare de Lyon Belley	1,500	Idem	Cochinchine	. 1,500	
Aziére	. Idem	Le Greuzot En disponibilité.	1,500	Idem	Besançon	1,500	
Bélengez Maire (Fréd.)	. Idem Idem	Péronne	1,500) Idem) Idem	Amiens	1,500 1,500	
Lalouet	Idem	En disponibilité. Saïda Bone	1,500	1	. Sidi-bel-Abbès	. 1,500	
Lyonnet (JA. Rézéda (B.M.) · Idem	Marseille Collo	1,500 1,800	O Idem O Idem	Bone	1,500 nc 1,800	
Clément (JV E.)	Idem	En disponibilité.	; :	u Idem	. Collo		
2 1	1	. Marseillo Beaucaire			. Marseille, centra		
		Gien			Rodez		

	NOMS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.			
	DES AGENTS.	"GRADES.	nésidences ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES,	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE-	
		(fr	-		fr.	
M.	Roux (JJM	Surnumér ^{ra} Idem	Chambéry Montpellier		Surnumér ^{re} Idem	Belley	er er	
	Kyvel	Idem	Elbeuf Sidi-bel-Abbès			Senlis Seida	,,	
	Guibert (B.)	Idem	Kodez	62	Idem	Marseille (Bourse). Gien	н a	
М	E.)		Paris, central	`	Employée	Paris, R. P. coisse	1,200	
Ŋ	I ^{me} Simon		Idem	1,100 1,100		d'épargne. Idem Idem	1,100 1,100	
1	M ^{ile} Marchal	Idem	Idem	1,000	E _	Idem	1,000	
1,	M. Piska	Employé	Idem.	1,000	_	Idem	1,000	
i M	Mile Barrère I ^{mes} Renaudin	Ex-recev	Paris, Bourse	1,000		Idem	1,000 1,000	
	Desmoulins	Idem			Idem	Idem	1,000	
· N	Fiantivert M. Tita	Commis	Paris, central Bordeaux	1,800		Paris, Bourse	900 1,800	
"	Tron		Idem			Idem	1,500	
	Perrot	Idem	Dijon, lig. souter	2,700		Paris, lignes souter.		
	Maillard Rolland	Idem	IdemIdem.	2,400 $2,100$	•	Idem	2,400 $2,100$	
	Cheviet	Idem	Idem	2,100		Idem	.	
		Surnumérro	Lodève		•	Marseille, r. d'Arone	2 1	
			Bayonne		•	Arcachon		
			Poitiers		•	Redon		
	Grignon	Idem	Soint-Brieuc	. n	Idem	Rennes	n	
	Borrière	Idem	La Roche-sur-Yon Rodon	1,800		Limoges		
			Rennes.			Idem		
1	Pfeiffer	Idem	Beaunc	2,100	Idem	Tonnerre	2,100	
	Albert	Idem	Tonnay-Charente. Briançon	1,500	•	Saujon		
	Péron	Surnumérre.	Tonnerre	1,800		Gap	1,800	
· 🌃	Deloulay	Idem	. Saujon	. ' "	Idem	. Tonnay-Charente		
H	_	•	Vesoul		1	Briancon		
			. Belfort			. Vesonl	1	
	Blétery	. Stagiaire	Blois		Idem		•	
	Poirier	. Surnumérre	Alençon	. ''	*	. La Ferté-Macé		
			Ajaccio		1 - 1	. Hyères	•	
	_		. Douai	1		. Abbeville		
			Chaumont			Charmant		
			. Montargis		1	Chaumont Paris		
H	Solcillant	. Idem	Besançon	-1 4	Idem	. Levallois	. "	
			Moulins		Idem	I A •		
			Lille			Valenciennes		
il P	Charrière	. Idem	Annecy		ıı Idem	Poissy	• n	
I	Valhorgues	. Idem	Voiron			Idem	A .	
ł			Bayonne La Tour-du-Piu:			Noirmoutiers		
,	 .	P	Le Puy			La Tour-du-Pin	' E	
			. Paris , gare du Nor			. Paris , gare de Lye		
=	}	•	- 1 - 1	. [1	1	1	

NOMS	SITUATION ANCIENNE.			ATION ANCIENNE. SITUATION NOUVELLE.		
DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE-	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE-
MM, Sicux	Commis	Paris , gare du N . rd	fr, 1,500	Commis	Paris, gare du Nord	fr. 1,500
Doucet		(Etat). Compiègne	1,800	ldem	(C ^{ic}). Paris	1,800
Vallée	Idem	Chartres	1,500	Idem		3,500
Pléau			1,500	ldem		1,500
Félix	Idem	Lons-le Saunier	1,500	Idem	Saint-Denis	1,500
Droniou	Idem		1,500	Idem.,	Gaen	1,500
Saint-Gal	l	La Ferté-Macé	1,500	Idem		1,500
Lemont	Idem	Vouziers	1,500	Idem	(Bureau mixte)	1,500
George (EP.).	Idem	Glermont (Oise)		Idem	•	1,500
Gibert	1	Semur.			Dijon	1,500
Bonnotte	L	1			Semur	1,500
Victor	1	I	-		Epernay	1 ' 1
Messager	Idem.,	Le Havre		Idem	Brest	
Hain		Brest	1,800	ldem		1,800
Barran	A .		1		Moulius	
Robert	.	I			1	· · · · · ·
Gharruaud				t e	1 -	
Boudet	_		I	h .	•	
Jean	I	1	1 - '		•	_ I *
Marchal		Paris; caisse d'ép.	· · ·		h -:	
MM. Guers		Rodez		10 1 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	1	1 - 1
Guibert	1			1 ~ ,	L •-	1 1
-	L A	En disponibilité	ı		. Marseille , Bourse.	1 1
Gontan	. Idem	. Brive	.] "	Surnumér ^r .	. Chartres	
Georges	37	. Paris, Grenelle				
Basset	•	. Crest.	1	200111		1 '
4 1		. Montélimer			· Idem · · · · · · · · ·	1 ,
33 .1	. Idem	. Menton Dunkerque	L	Idem	. Idem	• •
		. Bordeaux	1		. Idem	
48 L		. Paris , central	•	[. Idem	
4.		. Paris, Bourse		1	. Idem	
—		. Paris, central	•	* Idem	. Idem	1 ,
- .	. Idem		,		. Idem	, ,
André	1		1	_	. Idem	1 1 .
Petitdidier	Idem		1		Idem	
Jeanneret		Cochinchine		H Idem	Idom	
Dimey		1 -	1	* Idem		,
Laïssac		. Marseille		" Idem		1,500
Favarel	Idem	Agen			Idem	
Barrel	Idem	Nice		" Idem	Idem	1,500
3	L _ u	Paris, contral		Idem	1	
45 1	_ +	. Cette	•	a Idem.,,,	. _	1 '
E 1	l	Constantine Barbezicux	1	Idem.,	.	1 '
9 1	1 + -	Epinal		Idem	1	
B 1		Saint-Etienne		v Idem	4	
Le Bret		Chartres		# Idem	I	
Roche	_	Saint-Etionne	E .	Idem	1	
D ()		Coulommiers	•	4 Idem	Idem	1,500
T	1	Paris-Belleville	L	· Idem	Idem	1,500
	I	Tunis		" Idem		
Simon		Fongeres	,	3	Idem	1
75 NEUTHOE	Jacm	Laval.	• • • [a Idem	Idem	1,500
4 !	1	1	Ę		•	•

NOMS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
DES AGENTS.	unades,	RÉSIDENGEE ou services.	THAITE:	GRADES.	RÉSIDENCES 1800ivios no	TRAITE-
			ſr.			fr.
MM. Forest	Surnumére,	Angoulême	115-	Commis	Sur place	1,500
		Havre, control	1,500	Idem	Le Havre, gare	1,500
		Alais		Surnumérre.	Saintes	
		Chaumont			Sur place	1,500
		Frojus		Idem	Idem	1,500
Porrissol			· #'		Idem	1,500
Lemille	•	Paris			Idem.	1,500
		Aix-les-Bains			Le Crenzot	
Bachasse	l' I	· ·		Idem	Aix-les-Bains	"
	'1 1	Gaen	. ₩.	Idem	Flers	"
		Clement Forrand	ł.		1.,0	1,
					Glermont-Ferrand.	
Cazalis	Idem	Pózenas		Idem	Gaunat	h
Amary	Idem	Fontainebicau		idem	Paris	
					Druguignen	
Serf	Gommis	Le Greuzot	1,500	Commis	Metux	
Gonstans	ldem	Poitiers	1,800	Idem	Cann	
		1 a. a .			Nantes	1,800
	Idem		1 '	•	Rennes	1
Coste	U	Toulou-c	4 '		Perpiguan	
Yvon				ldem	4	
Roussel		Paris	1 '	Idem	3	
Stoecklin		Dinan			1 .	
Pesseau	***	Cochinehina		•	. •	I '
Laflorancie	• •	Annonay		E .	. Marseille	1
		Algen.		1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 1
	•	Sidi-be!-Abbès	1 '		Alger	
	• •	Saïda,		•		
	•	Le Havre		1	. Saint-Brieue	1 '
	Idam.	La Rochelle Lous-le-Saunier.		1	Belley	
		1	-	•	Lous- e-Sannier.	
	Surnumer.				Pont-Andemer	
	· Canadia.	TARROLL	* "	Set uninot.	. Lont-Mutemer	" "
				1		. [
			226			